

SÉSAME!

PASS INSERTION CINÉMA

Avec le soutien de



Appel à candidatures & règlement 2024 Sésame ! – Pass Insertion Cinéma

Ouverte à toutes et à tous, la Maison du Film accompagne la nouvelle création cinématographique en proposant des aides, des ressources, des formations innovantes sur tous les métiers du cinéma afin que se concrétisent les projets de films, donnant ainsi à toutes et à tous des clés pour tourner

La Maison du Film a toujours eu à cœur d'aiguiller au mieux le public étudiant. C'est l'une des catégories la plus susceptible de pouvoir profiter de nos accompagnements, mais également celle qui a le plus besoin de notre attention. Nos longues années d'expérience dans le secteur du cinéma émergent nous ont permis de comprendre et d'analyser les débouchés dont dispose ce public souvent composé de personnes ayant un excellent bagage théorique mais, parfois très éloignées des réalités professionnelles. Au sortir de l'école ou de l'université ou sans formation, il est difficile de savoir par où commencer et vers qui aller. La Maison du Film propose donc différents dispositifs favorisant l'insertion professionnelle (accompagnements personnalisés, formations avec des intervenant·e·s professionnel·le·s, soirées de mise en réseau, master classes digitalisées, etc.) tout au long de l'année.

En créant **Sésame ! – Pass Insertion Cinéma**, en collaboration avec la Maison Étudiante et la Ville de Paris, la Maison du Film souhaite innover auprès des étudiant·e·s parisien·ne·s et leur proposer un pack d'insertion professionnelle spécialement pensé pour leurs besoins, avec les outils que notre structure a pu développer ces dernières années. L'objectif est clair : la mise en lumière et l'accompagnement de 5 talents étudiant·e·s, chacun·e représentant les différents métiers du secteur du cinéma (auteur·trice-réalisateur·trice, comédien·ne, producteur·trice, compositeur·trice, technicien·ne), sur le temps d'une année de date à date.

Sésame ! – Pass Insertion Cinéma se présente, en premier lieu, comme un appel à candidatures lancé en mai 2024 auprès des étudiant·e·s résident·e·s à Paris ou étudiant·e·s d'écoles et d'universités parisien·ne·s. Après réception des candidatures, une pré-sélection interne sera effectuée par la Maison du Film en se basant sur l'originalité du parcours et de la vocation du ou de la candidat·e et sur sa motivation reflétée dans une vidéo de présentation. Puis un parrain ou une marraine, par catégorie professionnelle, sera désigné·e pour choisir le ou la lauréat·e associé·e à chaque métier.

L'annonce des lauréat·e·s aura lieu le 25 juin 2024, lors la plus importante manifestation annuelle organisée par la Maison du Film, la Journée des LABELS. L'annonce permettra aux lauréat·e·s d'assister à la cérémonie de remises de prix des LABELS ainsi qu'au cocktail qui clôt la Journée.

Dès le début du mois de juillet, nous proposerons aux lauréat·e·s une réunion explicative des divers outils à leur disposition en tant que nouveaux·elles membres de l'association, mais également ce à quoi ils ou elles peuvent prétendre en tant que détenteur·trice·s du prix **Sésame !**

//CRITÈRES DE PARTICIPATION

Article 1 :

La sélection pour le prix **Sésame !** de chaque catégorie est ouverte aux étudiant·e·s résident·e·s à Paris ou étudiant·e·s d'écoles et d'universités parisiennes.

Article 2 :

La nomination au prix **Sésame !** de chaque catégorie se fera à partir de l'examen d'un dossier de présentation composé des éléments listés dans l'article 4.

La Maison du Film se chargera dans un premier temps de l'administration et de la pré-sélection des dossiers, pour définir 5 finalistes par catégorie professionnelle. Dans un second temps, un parrain ou une marraine, par catégorie professionnelle, se chargera de choisir le ou la lauréate de sa catégorie.

// CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 3 :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 28 mai 2024 à 16h**.

Article 4 :

Le dossier de candidature au concours sera constitué, pour toutes les catégories des éléments suivants :

- Une photo-portrait en couleur
- Un CV du ou de la candidat·e
- Une mini-bio écrite (10 lignes maximum)
- Un lien (Vimeo, YouTube, etc.) vers une vidéo de motivation personnelle de 2 minutes maximum indiquant en quoi ce dispositif peut vous convenir et ce qu'il peut vous apporter
- Un lien (Vimeo, YouTube, etc.) vers une vidéo libre de 5 minutes maximum ayant trait à votre travail. Cela peut être un extrait de court métrage, un clip, une présentation de votre ligne éditoriale, une bande démo son ou image, une selftape, etc.

L'ensemble de ces éléments sera à déposer en ligne via le formulaire suivant : <https://maisondufilm.com/talent/lumiere-sur/>

Le candidat s'engage sur l'honneur d'utiliser des œuvres dont il détient les droits.

Article 5 :

Tout dépôt ne respectant pas les critères énoncés à l'article 4 sera considéré, de facto, comme inéligible.

Article 6 :

Au cas où le dossier ne serait pas retenu par le comité artistique, ce refus ne sera en aucun cas motivé. Cette clause s'applique à chacune des étapes de la sélection.

//MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU PRIX

Article 7 :

La Maison du Film est l'unique instance responsable de l'attribution du **prix Sésame !** de chaque catégorie.

Article 8 :

Les lauréat·e·s de **Sésame !** seront accompagné·e·s pour une année de date à date dans leur insertion professionnelle en bénéficiant des conseils personnalisés sur le métier auquel ils ou elles se destinent, sur l'évolution du secteur cinématographique, d'aide au développement de leur carrière, d'aide à la constitution d'outils de communication pour se faire connaître, de conseils dans l'extension de leur réseau, de mise en relation avec des professionnel·le·s susceptibles de les engager. Ils ou elles auront également accès à toutes les rencontres professionnelles, master classes, projections, avantages membres organisées tout au long de l'année par la Maison du Film ou par nos partenaires. Ils ou elles pourront accéder également aux annonces d'offres d'emplois ou de concours de films, de scénarios, etc. Au total, ce sera toute une panoplie d'outils, de

conseils, d'informations, d'occasions de rencontres qui leur seront proposés et la Maison du Film sera toujours présente pour les aiguiller dans leur cheminement. Chacun-e aura donc accès à tous les services proposés dans le cadre d'une adhésion à la Maison du Film.

Descriptifs des prix par catégorie :

Prix **Sésame !**Auteur-e

En plus de l'adhésion gratuite à la Maison du Film, le ou la lauréat-e pourra avoir accès à deux ateliers d'orientation de 3h, l'un consacré au scénario, l'autre à la production, il ou elle pourra choisir et suivre une formation de la Maison du Film complémentaire à sa formation initiale consacrée à l'écriture de scénario (ex. : *Écrire son scénario, Réécrire son scénario, Écrire un documentaire, Savoir pitcher un projet de film, etc.*). Il ou elle pourra également bénéficier de rendez-vous avec le parrain/marraine consacré à son insertion professionnelle.

Prix **Sésame !**Producteur-trice

En plus de l'adhésion gratuite à la Maison du Film, le ou la lauréat-e pourra avoir accès à deux ateliers d'orientation de 3h l'un consacré au scénario, l'autre à la production, il ou elle pourra choisir et suivre une formation de la Maison du Film complémentaire à sa formation initiale consacrée à la production de film (ex. : *Faire le devis de son court métrage, Financer son film, Produire de l'animation, Produire un film documentaire, Savoir pitcher son projet de film, etc.*). Il ou elle pourra également bénéficier de rendez-vous avec le parrain/marraine consacré à son insertion professionnelle.

Prix **Sésame !**Compositeur-trice

En plus de l'adhésion gratuite à la Maison du Film, le ou la lauréat-e pourra avoir accès à deux ateliers d'orientation de 3h l'un consacré au scénario, l'autre à la production, il ou elle pourra choisir et suivre une formation de la Maison du Film complémentaire à sa formation initiale consacrée à la musique de film (ex. : *Penser la musique de son film, Atelier compositeur-trice ; communication et extension de réseau*). Il ou elle pourra également bénéficier de rendez-vous avec le parrain/marraine consacré à son insertion professionnelle.

Prix **Sésame !**Comédien-ne

En plus de l'adhésion gratuite à la Maison du Film, le ou la lauréat-e pourra suivre une formation de la Maison du Film complémentaire à sa formation initiale consacrée à son insertion professionnelle (Ex. : *Atelier d'une journée sur les outils de communication et le développement de leur réseau*)
Il ou elle pourra également bénéficier de rendez-vous avec le parrain/marraine consacré à son insertion professionnelle.

Prix **Sésame !**Technicien-ne

En plus de l'adhésion gratuite à la Maison du Film, le lauréat pourra suivre une formation de la Maison du Film complémentaire à sa formation initiale consacrée son insertion professionnelle (Ex : *Préparer un tournage, faire le découpage de son film, connaître le régime intermittent, Développer sa carrière de technicien...*). Il ou elle pourra également bénéficier de rendez-vous avec le parrain/marraine consacré à son insertion professionnelle.

Article 9 :

La remise du prix du prix **Sésame !** de chaque catégorie se fera lors de la soirée de remise des LABELS de la Maison du Film qui se déroulera le mardi 25 juin 2024 à Paris. Il sera remis par le parrain ou la marraine de chaque catégorie. Tout-e candidat-e s'engage sur l'honneur à assister à la cérémonie de remise des prix.

//ENGAGEMENTS DU OU DE LA PARTICIPANT-E ET DU OU DE LA LAURÉAT-E

Article 10 :

Du simple fait de leur participation, les candidat-e-s s'engagent à se soumettre au présent règlement.

Article 11 :

Le ou la candidat-e s'engage formellement à ne pas entrer en contact ou à entreprendre toute autre démarche vis-à-vis d'un-e ou plusieurs membres de la Maison du Film.

Article 12 :

Le ou la lauréat-e s'engage, dans la mesure du possible, à faire la promotion de son prix sur ses réseaux sociaux et sur son site, et à communiquer régulièrement, à la Maison du Film, son actualité.